

n'est pas un volontaire et ses services sont rémunérés.

En tout état de cause, c'est une forme de protection qui exige beaucoup de qualités de la part du guide. Les associations de parents et autres personnes concernées peuvent jouer un rôle important dans le recrutement de guides valables.

6°) Le "Mentorship"

Par le "mentorship" (35) on veut veiller tant aux intérêts personnels que matériels du handicapé mental capable d'une certaine autonomie. Là où la tutelle prévoit une mesure générale de limitation des capacités juridiques du handicapé mental, le mentorship cherche plutôt à lui laisser le plus grand éventail possible - et cela le plus longtemps possible - de capacités civiles, sans pour autant l'abandonner à son sort (36). Le mentor doit gagner la confiance de l'intéressé, il doit le secourir, le conseiller et veiller à ses intérêts personnels ou matériels, voire les deux.

De ce fait, le mentor doit avoir certains pouvoirs, e.a. en ce qui concerne les soins nécessités par le handicapé mental, et sa guidance. Ces pouvoirs lui sont confiés par le juge, après avoir entendu le handicapé et éventuellement les autres personnes intéressées, sur base d'une information par une équipe multidisciplinaire. La possibi-

---

(35) H. HERMANS, *Studiedag rechtspositie. Ouders van diep gehandicapten willen zelf verantwoordelijk blijven.* *Klik*, maart 1976, p. 12-15. R. VINK, N.O.Z., rapport met voorstellen over rechtspositie, p. 10-11. Symposium on the guardianship, San Sebastian, o.c., p. 13 e.s.

(36) R. VINK, o.c., p. 10-11.